



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 juin 2026

La Fondation pour l'Enfance salue l'adoption d'une proposition de loi sans précédent pour lutter contre les violences dans le milieu scolaire

La Fondation pour l'Enfance se félicite de l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale de la proposition de loi visant à protéger les enfants et à lutter contre les violences en milieu scolaire.

Reprenant plusieurs recommandations issues du rapport de la Commission d'enquête parlementaire emmenée par les députés Violette Spillebout et Paul Vannier, l'adoption de cette proposition de loi envoie un signal positif pour une meilleure prévention des violences dans le milieu scolaire, et une meilleure protection des enfants victimes.

Les multiples révélations de violences dans des établissements scolaires, mais aussi plus récemment dans le cadre périscolaire, ont mis en lumière des décennies de silences, de dénis et de défaillances institutionnelles, révélant toujours les mêmes mécanismes : des alertes ignorées, des contrôles insuffisants, des victimes qui peinent à être entendues, des institutions qui tardent à agir.

Un système dans lequel les violences peuvent perdurer parce que les dispositifs de prévention sont insuffisants, parce que le repérage reste défaillant, parce que les professionnels manquent de moyens et de formation, et parce que les responsabilités sont trop souvent diluées.

Face à un problème systémique, cette proposition de loi est une première réponse ; d'abord essentielle pour les victimes car elle y affirme une reconnaissance officielle par la Nation des violences physiques, psychologiques et sexuelles subies par des enfants dans le cadre scolaire.

Elle met également l'accent sur la prévention en renforçant notamment les contrôles d'honorabilité des adultes intervenant dans les écoles et le milieu du périscolaire ainsi que les contrôles des établissements.

La Fondation pour l'Enfance se félicite particulièrement du fait que ce texte inscrit plus clairement dans le droit scolaire l'interdiction des violences physiques, des châtiments corporels et des pratiques humiliantes envers les élèves. La lutte contre les violences faites aux enfants doit obligatoirement intégrer la lutte contre les violences éducatives ordinaires, seul moyen d'insuffler

dans tous les lieux de vie des enfants un déploiement d'une éducation sans violence, respectant les besoins et les droits des enfants.

Au-delà de son travail de plaidoyer pour assurer un cadre législatif le plus protecteur possible des enfants, la Fondation pour l'Enfance se constitue partie civile dans de nombreuses affaires de pédocriminalité ; elle sera notamment présente dans l'affaire de Riaumont. Cette démarche s'inscrit dans la mission de la Fondation pour l'Enfance d'apporter son soutien aux victimes et de contribuer à faire la lumière sur les dysfonctionnements institutionnels.

A propos de la Fondation pour l'Enfance. Depuis 1977, la mission de la Fondation pour l'Enfance est d'éradiquer toutes les violences faites aux enfants.

<https://www.fondation-enfance.org/>

Contacts presse – Gantzer Agency

Myriam Baldé - myriam.balde@gantzeragency.com / 06 71 87 00 10

Eve Jouandin – eve.jouandin@gantzeragency.com / 07 88 39 61 16